

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2023

RATIFIANT LES ORDONNANCES RELATIVES À LA PARTIE LÉGISLATIVE DU LIVRE VII DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (N° 1226)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF9

présenté par
M. Sitzenstuhl, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« La dix-septième ligne du tableau constituant le second alinéa du I des articles L. 732-3, L. 733-3 et L. 734-3 du code monétaire et financier, dans sa rédaction résultant de la présente loi, »

les mots :

« Le *b* du 5° du I du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.